

# MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



|                               |                                  |                     |
|-------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| <b>N° d'épreuve FFM</b>       | 422                              | <b>Organisateur</b> |
| <b>Moto-Club</b>              | MC de Lacapelle Marival          |                     |
| <b>N° d'affiliation</b>       | C0479                            |                     |
| <b>Date</b>                   | 12 février 2017                  |                     |
| <b>Lieu</b>                   | Lacapelle Marival (46)           |                     |
| <b>Organisateur technique</b> | Jean-Claude Landes               |                     |
| <b>Adresse</b>                | Mairie - 46120 Lacapelle Marival |                     |
| <b>E-mail</b>                 | deliaire@wanadoo.fr              |                     |
| <b>Téléphone</b>              | 05 65 40 90 18                   |                     |



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

|                                   |                                      |                           |
|-----------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| Directeur de course               | <b>Bernard Caussignac</b>            | Licence : 124059          |
| Président du Jury ou Arbitre*     | <b>Patrick Malric</b>                | Licence : 016304          |
| Membre du Jury                    | <b>Jean-Luc Delpon</b>               | Licence : 008362          |
| Membre du Jury                    | <b>Claude Alain Sicard</b>           | Licence : 022282          |
| Commissaire technique responsable | <b>Patrick Lassagne / Daniel Boy</b> | Licence : 049483 / 215067 |
| Responsable du chronométrage      | <b>Paulette Sentost</b>              | Licence : 022206          |

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

## Article 3 Catégories & Engagements

| Nom de la catégorie | Age mini | Age maxi | Cylindrée           | Tarif et Description   |
|---------------------|----------|----------|---------------------|--|
| Ligue 125cc 2T      | 13 ans   |          | 125cc 2T            | NJ3-NCO-LUE-INTER<br>Tarif : 40€ (56€ passé J-15)<br>Location transpondeur (9€)<br>Engagements sur engage-sports |
| MASTER MOTOCROSS    |          |          |                     |  |
| Inter MX1           | 15 ans   |          | 250cc 2T / 450cc 4T | NCO-LUE-INTER  |
| Inter MX2           | 13 ans   |          | 125cc 2T / 250cc 4T | NJ3-NCO-LUE-INTER<br>Location transpondeur (12€)   |

### Engagement :

Site Internet ---- [www.motoclub-lacapelle.com](http://www.motoclub-lacapelle.com)  
 Contact ----- Vincent Ayroles  
 Adresse ----- Le Begauche - 46400 Frayssinhes  
 Téléphone ----- 06 26 45 75 05 E-mail ---- [vincent.ayroles46@orange.fr](mailto:vincent.ayroles46@orange.fr)

### Chronométrage :

Location de transpondeur :  oui  non  
 Tarif : Inklus  
 Caution : 200€

## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)  non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... Docteur Richard Leneuf

Nombre de secouristes ..... 20

Hôpital le plus proche ..... Figeac (46)

Nombre d'ambulance(s) ..... 2

Temps de trajet (en min) ..... 25 mn

## Article 7 Le site de pratique

### Accès :

Nom du site ..... Circuit International Georges Filhol

Adresse ..... Bel Air - 46120 Lacapelle Marival

### Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1680 m

Largeur minimum de la piste ..... 8 m

Largeur de la grille ..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 80 m

Nombre d'OCP\* ..... 17

\*Officiels Commissaires de Piste

### Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

### Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



**Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

### Visa du Moto-Club

Date : 21 décembre 2016

### Visa de la Ligue

Date :

### Visa de la FFM

Date :

Numéro :

# MASTERS ANNEX

## **Ranking**

The scoring of the points awarded to the drivers at the finish of each heat is the same as Grand Prix.

The general classification for each category MX1 and MX2 will be done by adding the points obtained in both heats.

The first 3 of the general classification will participate in the awards of the trophies on the podium.

The ranking of the superfinal is done in the order of arrival.

The first 3 will participate in the awards of the trophies on the podium, just after arrival.

## **Superfinale**

The first 15 of categories MX1 and MX2 are selected to participate in the superfinal.

The motoclub reserves the right to select 2 deserving drivers.

The race will bring together a maximum of 32 drivers.

## **Arrival premium**

A premium of arrival will be awarded to the first 15 of the superfinal grouping the 15 first of each classes MX1 and MX2. 15 drivers will be rewarded and will share € 3,450.

# **ANNEXE MASTERS**

## **Classement**

*Le barème des points attribués aux pilotes à l'arrivée de chaque manche est le même que celui des grands prix.*

*Le classement général pour chaque catégorie MX1 et MX2 sera fait par addition des points obtenus aux 2 manches.*

*Les 3 premiers du classement général participeront à la remise des trophées sur le podium.*

*Le classement de la superfinale sera fait dans l'ordre d'arrivée.*

*Les 3 premiers participeront à la remise des trophées sur le podium, juste après l'arrivée.*

## **Superfinale**

*Les 15 premiers des catégories MX1 et MX2 seront sélectionnés pour participer à la superfinale*

*Le motoclub se réserve le droit de sélectionner 2 pilotes méritants*

*La course rassemblera donc 32 pilotes au maximum*

## **Primes d'arrivée**

*Une prime d'arrivée sera attribuée aux 15 premiers de la superfinale regroupant les 15 premiers de chaque catégories MX1 et MX2. 15 pilotes seront récompensés et se partageront 3450€.*